

<b>Président</b>	Pierre-Jean CRASTES
<b>Membres présents</b>	
ARCHAMPS	A RIESEN,
BEAUMONT	M GENOUD
BOSSEY	
CHENEX	P-J CRASTES
CHEVRIER	A CUZIN
COLLONGES-SOUS-SALEVE	V LECAQUE, P CHASSOT
DINGY-EN-VUACHE	E ROSAY
FEIGERES	
JONZIER-EPAGNY	M. MERMIN
NEYDENS	C.VINCENT
PRESILLY	
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON
SAVIGNY	B. FOL
VALLEIRY	A MAGNIN
VERS	J. LAVOREL
VIRY	F DE VIRY
VULBENS	F. BENOIT
<b>Membres représentés</b>	M GRATS par C VINCENT, L. DUPAIN par A CUZIN,
<b>Membres absents</b>	S BEN OTHMANE, J-L PECORINI, L CHEVALIER,
<b>Secrétaire de séance</b>	Michel MERMIN
<b>Quorum</b> : 12	
<b>Invités</b>	N DUPERRET

## ORDRE DU JOUR

<b>I. Désignation d'un secrétaire de séance</b> .....	<b>2</b>
<b>II. Information/débat</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Présentation du scénario de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords</b> .	<b>2</b>
<b>2. Autorisation ouverture concertation publique PLPDMA</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Actualisation du CRTE</b> .....	<b>4</b>
<b>III. Compte-rendu des commissions</b> .....	<b>5</b>
<b>IV. Arrêt du procès-verbal du Bureau communautaire des 06, 13, 20 mars 2023</b> .....	<b>5</b>
<b>V. Délibérations</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Mobilité</b> : .....	<b>5</b>
<b>a. Avenant n°1 au marché de travaux d'ouvrage d'art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne de tramway de Saint-Julien-en-Genevois/Genève</b> .....	<b>5</b>
<b>b. Attribution du marché pour l'exécution d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois</b> .....	<b>6</b>

2. Eau : marché portant sur la réalisation de deux forages de production destinés à l'alimentation en eau potable : forages de Matailly-Moissey F3 et F4 (marché n°202302_ccg) – Attribution.....	7
3. Assainissement : travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées secteur Arande Ternier réseau en lit mineur à Saint-Julien - Attribution.....	9
VI. Divers .....	9
1. Point sécheresse .....	9
2. Perspectives suites PLUi .....	9
3. Gestion de la demande de logements sociaux -guichet unique.....	9
4. Comité de Jumelage – Projet de livre .....	10

Monsieur le Président ouvre la séance.

### I. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Michel MERMIN est désigné secrétaire de séance.

### II. Information/débat

#### 1. Présentation du scénario de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords

Diaporama joint au procès-verbal.

M De Smedt souhaite savoir si le parking d'Intermarché sera impacté par le projet.

A Peltan répond par l'affirmative. L'emprise du projet à la parcelle est cartographiée. Les propriétaires impactés par le projet seront rencontrés individuellement.

M De Smedt demande s'il est prévu de procéder par rétrocession.

A Peltan répond par la négative, il serait plutôt envisagé l'achat des parcelles. Néanmoins, chaque parcelle sera traitée au cas par cas avec les propriétaires concernés.

E Rosay observe que si l'enseigne demande que les places supprimées soient rétrocédées sur un autre espace, le projet pourrait connaître un surcoût.

A Peltan signale que le groupe de concertation comportait un représentant des commerçants qui n'a pas exprimé d'éléments de cette nature. En tout état de cause, l'emprise sera inférieure à une bande de 10 m.

F Benoit souhaite savoir s'il existe un emplacement réservé dans le PLU de Saint-Julien.

M De Smedt répond qu'il en existe effectivement un, lié au plan inondation mais les emprises du projet sont légèrement plus importantes.

A Magnin souhaite savoir quelle est l'obligation à réaliser ce projet.

A Peltan rappelle que le projet est étudié depuis 2012 et entre dans le cadre de la compétence GEMAPI de l'intercommunalité. Les élus disposent effectivement du choix d'opportunité et des actions retenues.

M De Smedt souligne que cette opération relève de la responsabilité environnementale des élus.

F Benoit souhaite connaître la composition du groupe de concertation.

A Peltan répond que le groupe comprend 25 personnes, usagers des abords de l'Aire, dont des élus, des représentants de commerçants, d'agriculteurs, d'associations sportives.

E Rosay souhaite savoir si le réseau des agriculteurs de Thairy a été pris en compte car il semble être compris dans l'emprise de l'étude.

A Peltan précise que ce réseau n'est pas impacté par l'opération.

E Rosay évoque la canalisation de diamètre importante renouvelée il y a moins de 10 ans et qui se situe dans l'emprise du projet.

A Peltan indique qu'elle devra faire l'objet d'un dévoiement sous l'emprise future du chemin.

M De Smedt demande la signification précise de bon état écologique.

A Peltan répond que ce terme comprend deux éléments : un critère biologique, qui est actuellement médiocre, et un critère chimique qui est correct. Ce projet vise à agir sur la morphologie de la rivière et la diversification de l'habitat.

M De Smedt s'interroge sur la manière de superposer les sources écologiques et la plaine de l'Aire.

A Peltan souligne que la plaine de l'Aire est actuellement fréquentée mais ne le sera quasiment plus. Ce projet permettra, lors des crues, une reconnexion entre le lit mineur et le lit majeur de la rivière.

M De Smedt rappelle la volonté de la municipalité que ce secteur soit une plaine de jeu. Même si son emprise est appelée à diminuer, elle doit rester une aire de loisirs.

PJ Crastes souligne qu'elle n'est pas utilisée aujourd'hui, même si elle pourrait l'être.

JC Guillon demande si Genève sera sollicitée pour apporter des aides financières sur ce projet, et plus particulièrement sur le volet GEMAPI.

A Peltan répond par la négative. En revanche une aide pourrait être envisagée sur la partie aménagement qui concerne la ville mais il n'existe pour l'instant pas d'engagement écrit.

A Magnin note qu'il est difficile d'accorder un financement à hauteur de 1,5 M € sur ce type de projet alors que les pistes cyclables sont peu développées. Il est nécessaire d'arriver à prioriser les projets.

V Lecauchois rappelle que ce projet a déjà fait l'objet d'une validation de la part des élus. Il s'était dégagé une volonté de travailler sur une renaturation de l'Aire, en vue d'une amélioration de l'écosystème aquatique.

E Rosay souligne qu'il est effectivement nécessaire de dégager des priorités politiques. Il n'est pas opposé à l'opération mais il semble nécessaire de prioriser les moyens de la collectivité et de les orienter davantage par exemple vers les pistes cyclables.

M De Smedt rappelle que les financements sont différents : la taxe GEMAPI ainsi que les subventions de l'Agence de l'Eau participent pour une grande part au projet.

PJ Crastes signale que peu de projets ont été menés sur les rivières. Il n'est pas souhaitable de mettre en concurrence les pistes cyclables avec la renaturation de l'Aire car il ne s'agit pas des mêmes financements.

A Magnin souligne que bien que les élus aient validé le principe de l'opération, ils ne disposaient pas des coûts à ce moment-là.

F Benoit note qu'effectivement les élus découvrent aujourd'hui le chiffrage du projet et le reste à charge afférant. Il faut noter que le financement crée une réelle opportunité d'accompagnement du projet. Il s'interroge sur la question du montant investi par rapport au nombre d'usagers qui en bénéficiera et rappelle que les élus doivent s'assurer d'une bonne utilisation de l'argent public.

M Genoud rappelle que la partie aménagement relève de la commune. La CCG est compétente en matière de GEMAPI. La question du rapport bénéfice/nombre d'usagers ne se pose donc pas au niveau de la Communauté.

PJ Crastes souligne qu'effectivement cet aspect relève de Saint-Julien. La question des coûts aurait également pu se poser pour l'écopont de Viry qui n'a pas d'usage humain. La renaturation de l'Aire est en relation avec l'humain par le fait qu'elle permette une protection contre les crues et qu'elle recrée de la biodiversité dans ce secteur. La renaturation de la Drize a déjà été engagée et d'autres projets identifiés seront également à mener. Il faut certes fixer des limites mais les besoins sont présents. Il est également précisé que le financement de ces opérations trouve sa source dans la taxe GEMAPI.

P Chassot signale que les travaux de renaturation de la Drize sont en cours de finalisation. Les premiers retours de la part des citoyens sont plutôt positifs ; l'action de renaturation est bien perçue par la population.

A Cuzin estime important de se préoccuper des rivières. Les opportunités de financement sont également des outils pour guider les choix politiques des élus.

PJ Crastes souligne l'importance de trouver un bon équilibre entre les propositions du bureau d'études, les plus larges, et le groupe de concertation très divers. Il appartient aux élus de trouver ce bon équilibre.

E Rosay signale qu'il sera souhaitable, en phase travaux, de prendre en compte l'expérience suisse, notamment pour éviter certaines problématiques qui se sont produites lors de l'aménagement de l'Aire côté suisse.

A Peltan précise que ce retour d'expérience sera pris en compte, notamment avec la pose d'une couche d'argile en fond de lit pour éviter que l'eau ne s'infilte, ce qui a été le cas du côté suisse. Cet effet sera ainsi limité, sans pouvoir être néanmoins totalement supprimé.

B Fol souhaite savoir si les nombreux riverains de la rivière ont été concertés sur ce projet.

A Peltan répond qu'ils ont été informés par le biais du groupe de concertation mais il sera nécessaire de les rencontrer individuellement. Il faut noter que le projet se situe essentiellement sur des tenements publics. Aucune habitation n'est concernée, il s'agit uniquement de propriétés commerciales.

## **2. Autorisation ouverture concertation publique PLPDMA**

Sujet traité en conseil communautaire le 22 mai 2023.

## **3. Actualisation du CRTE**

Diaporama joint au présent procès-verbal.

F Benoit souhaite que le document soit complété avec d'une part le projet de gendarmerie qui sera porté par le Syndicat du Pays du Vuache et d'autre part la transformation d'une maison en ERP destinée à accueillir un centre culturel pour les collégiens du Vuache.

E Rosay demande quel est le cahier des charges pour intégrer le CRTE

S Fernandes répond que le projet doit correspondre à l'un des quatre axes suivants : organiser le développement urbain et les déplacements de manière durable, inscrire le développement économique dans une trajectoire durable, préserver les ressources, œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale. Si le projet correspond à l'un de ces axes, une fiche d'état doit être complétée puis le dossier est soumis au Bureau pour intégration au CRTE.

E Rosay indique que Dingy pourrait avoir un projet répondant à ces critères et demande que les documents soient adressés à la commune.

S Fernandes rappelle que le CRTE ne donne pas droit à des financements mais ce recensement permet d'accéder à des financements.

C Vincent indique que Neydens transmettra dans la semaine les projets susceptibles de pouvoir intégrer le document.

### III. Compte-rendu des commissions

Néant.

### IV. Arrêt du procès-verbal du Bureau communautaire des 06, 13, 20 mars 2023

Aucune observation n'est formulée, les PV des 06, 13 et 20 mars 2023 sont arrêtés à l'unanimité.

### V. Délibérations

#### 1. Mobilité :

##### a. Avenant n°1 au marché de travaux d'ouvrage d'art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne de tramway de Saint-Julien-en-Genevois/Genève

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur le Président,*

Dans le cadre du projet de ligne de tramway reliant Genève à St-Julien-en-Genevois, des travaux sont nécessaires sur l'ouvrage d'art de l'Arande situé avenue de la Gare. Ces travaux consistent à réaliser une dalle de pontage supportée par des micropieux, et venant enjamber le dalot existant. La réalisation de l'ouvrage est prévue en deux phases, en coordination avec les travaux de déviations de réseaux.

Ces travaux ont été estimés à 488 000,00 € HT.

Le marché nécessaire à la réalisation de ces travaux a été attribué à la société EST OUVRAGES SAS – Agence Rhône-Alpes pour un montant estimatif de 447 245,00 € HT (soit 536 694,00 € TTC), selon les prix du bordereau des prix unitaires.

Des contraintes techniques qui n'avaient pas pu être identifiées au préalable, ont nécessité de faire évoluer le projet. Il convient donc de conclure un avenant n°01 ayant pour objet :

- rendre définitif l'ensemble des prix nouveaux, relatifs aux prestations supplémentaires et modificatives réalisées,
- ajuster et arrêter les quantités définitives réellement exécutées,
- fixer le nouveau montant du marché de travaux.

Désignation	Montants en € HT	Montants en € TTC
<b>Montant initial du marché</b>	<b>447 245,00 €</b>	<b>536 694,00 €</b>
<i>Moins-Value quantités initiales périmètre de base</i>	- 119 884,00 €	- 143 860,80 €
<i>Plus-value prix nouveaux</i>	185 180,00 €	222 216,00 €
<b>Montant de l'avenant 1</b>	<b>65 296,00 €</b>	<b>78 355,20 €</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>512 541,00 €</b>	<b>615 049,20 €</b>
<b>% d'augmentation</b>		<b>14,6%</b>

Par ailleurs, la fin du contrat est portée au 1<sup>er</sup> août 2023.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-10,  
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2194-8 et R. 2194-9,  
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité,  
Vu le projet de territoire 2020-2026, adopté par délibération n°20211213\_cc\_adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et notamment sa fiche n°5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux,*

*Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant est = ou > à 100 000€ HT et < 2M€ HT, prendre toute décision sur leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

*Vu l'acte d'engagement, notifié le 07 juillet 2022, portant sur le marché Ouvrage d'Art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne de Tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève, à l'entreprise EST OUVRAGES SAS – Agence Rhône-Alpes, pour un montant estimatif de 447 245,00 € HT soit 536 694,00 € TTC,*

## DELIBERE

**Article 1 :** approuve l'avenant n°1 au marché Ouvrage d'Art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne de Tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 65 296,00 € HT soit 78 355,20 € TTC, tel que joint à la présente délibération.

**Article 2 :** rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Tram- exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

**Article 3 :** autorise le mandataire TERRITOIRE 38 à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

**Article 4 :** autorise le mandataire TERRITOIRE 38 à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

### **b. Attribution du marché pour l'exécution d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Genevois**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,*

La Communauté de Communes du Genevois a la compétence mobilité sur son ressort territorial. En plus de l'offre de lignes de transports publics, il existe en complémentarité de ces lignes, un service de transport à la demande (TAD) dénommé PROXIGEM.

Ce service permet de desservir les communes isolées du territoire en rabattement vers les lignes de transports publics ou en porte à porte pour les personnes à mobilité réduite. Le marché actuel étant arrivé à échéance, une nouvelle consultation a été lancée.

La consultation a été lancée selon la procédure adaptée ouverte, en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et 2123-5 du Code de la Commande Publique, par avis d'appel public à la concurrence envoyé le 24 mars 2023, au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur de la Collectivité. La date limite de réception des offres était fixée au 21 avril 2023 à 13h00.

Ce marché a une durée de 6 mois et est renouvelable, par reconduction expresse, deux fois 6 mois.

1 pli a été réceptionné dans les délais impartis.

Le service Mobilité de la Collectivité a procédé à l'analyse de cette offre conformément aux critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation. Le résultat de cette analyse a été présenté, pour avis, à la Commission Achat, réunie le 15 mai 2023. Au vu du rapport d'analyse, la Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise ALPBUS FOURNIER, pour un montant de 45 863.28 € HT soit 50 449.61 € TTC. Bien qu'ayant reçu une seule offre, cette dernière répond en tout point aux attentes de la Collectivité tout en respectant le budget prévisionnel.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,  
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5,  
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité  
Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de fourniture et service dont le montant global de la consultation est = ou > à 100 000€ HT et < au seuil européen, prendre toute décision de les conclure et de les signer,  
Vu l'avis de la Commission Achats réunie le 15 mai 2023,*

## DELIBERE

**Article 1** : décide de retenir l'offre de l'entreprise ALPBUS FOURNIER, pour un montant de 45 863.28 € HT soit 50 449.61 € TTC.

**Article 2** : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Transports- exercice 2023 – chapitre 011 - charges à caractère général.

**Article 3** : autorise Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

**Article 4** : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

### **2. Eau : marché portant sur la réalisation de deux forages de production destinés à l'alimentation en eau potable : forages de Matailly-Moissey F3 et F4 (marché n°202302\_ccg) – Attribution**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,*

Le programme de travaux initial du schéma directeur d'eau potable prévoyait le renforcement des capacités de production sur la chaîne de Matailly pour 2024. Sa mise à jour en interne intégrant la croissance de la population, les futurs projets d'urbanisation et le projet de territoire confirment cette nécessité de renforcement.

Les derniers événements climatiques notamment la sécheresse de 2022, ont entraîné une sollicitation importante des nappes stratégiques de Matailly-Moissey et du Genevois allant dans le sens de la nécessité d'un renforcement de nos capacités de production.

La capacité des forages actuels F1 et F2 est de 500 m<sup>3</sup>/h et la capacité prévisionnelle future de production de l'ensemble de la chaîne de Matailly avec les forages complémentaires F3 et F4 est attendue pour 960 m<sup>3</sup>/h et 20 000 m<sup>3</sup>/j. Ces débits seront confirmés à partir d'essais de pompage et d'une modélisation du comportement de la nappe une fois les forages réalisés. Un dossier de déclaration Loi sur l'Eau sera alors réalisé afin de fixer les débits d'exploitation en lien avec l'impact sur l'environnement.

L'estimation prévisionnelle des travaux de réalisation des deux forages d'eau potable F3 et F4 et des sept piézomètres au lieu-dit Matailly-Moissey sur la commune de Vulbens est de 270 000 € HT.

Ainsi, une consultation relative à la réalisation de deux forages de production destinés à l'alimentation en eau potable, forages de Matailly F03 et F04, a été lancée, selon la procédure adaptée ouverte, par avis d'appel public à la concurrence transmis le 21 février 2023 au BOAMP avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la Collectivité. La date de réception des offres était fixée au 27 mars 2023 à 12h00.

La consultation prévoyait une variante imposée portant sur la réalisation des mêmes ouvrages qu'en offre de base, mais en diamètre équipé de 609 mm, ainsi que les pompages d'essai associés.

Une offre est parvenue dans le délai imparti.

L'analyse des offres, réalisée par notre maître d'œuvre, conformément aux critères de jugement des offres fixés dans le règlement de la consultation, a été présentée à la Commission Achats réunie le 24 avril 2023. Au vu du résultat de cette analyse et du classement en découlant, la Commission propose de retenir l'offre variante libre N°1 avec un diamètre de forage en 812 mm sans tube protecteur de l'entreprise SARL RESURGENCE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimé de 331 649.00€ HT, soit 397 978.80 € TTC, selon les prix du bordereau des prix unitaires. Bien qu'ayant reçu une seule offre, cette dernière répond en tout point aux attentes de la Collectivité tout en respectant le budget prévisionnel.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,  
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,  
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence eau potable,  
Vu le projet de territoire 2020-2026, adopté par délibération n°20211213\_cc\_adm114 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 et notamment sa fiche n°1 mise en place d'une stratégie d'aménagement permettant de mieux organiser et de mieux réguler le développement du territoire,  
Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant est = ou > à 100 000€ HT et < 2M€ HT, prendre toute décision sur leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,  
Vu l'avis de la Commission Achats réunie le 24 avril 2023,*

## DELIBERE

**Article 1** : décide de retenir l'offre variante libre N°1 avec un diamètre de forage en 812 mm sans tube protecteur de l'entreprise SARL RESURGENCE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 331 649.00€ HT, soit 397 978.80 € TTC, selon les prix du bordereau des prix unitaires.

**Article 2** : rappelle que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie eau- exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

**Article 3** : autorise Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

**Article 4** : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

### 3. Assainissement : travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées secteur Arande Ternier réseau en lit mineur à Saint-Julien – Attribution

Point retiré de l'ordre du jour.

## VI. Divers

### 1. Point sécheresse

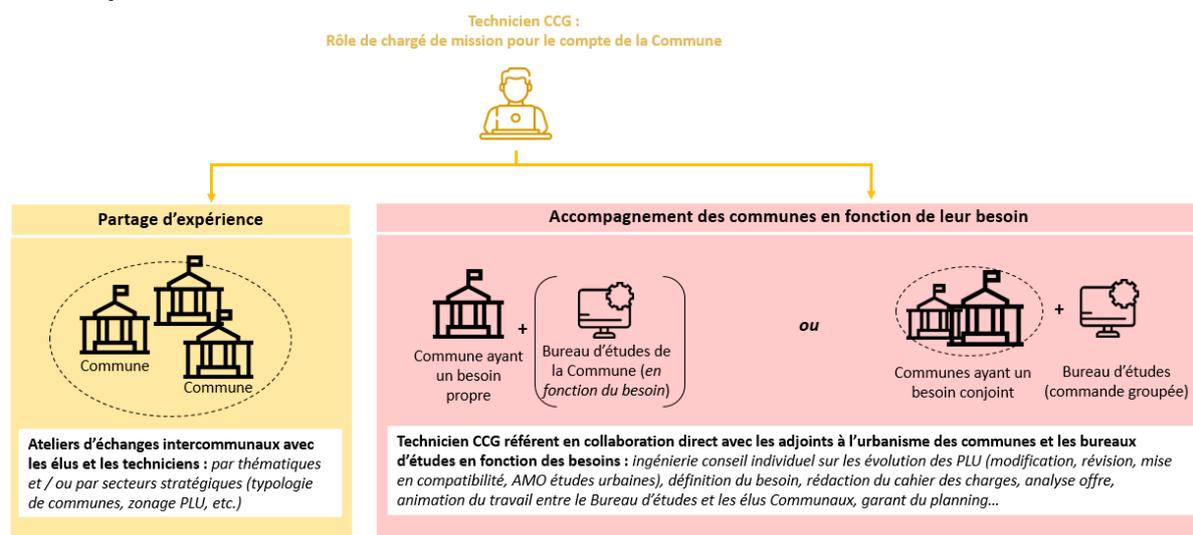
PJ Crastes indique que la nappe du Genevois est moins mobilisée du fait des problèmes de pollution qu'elle connaît. Les forages de Matailly sont identifiés par la Préfecture comme ressource nécessitant une vigilance. En effet leur niveau est comparé à celui du Rhône, lequel est bas, alors que la ressource de Matailly reste stable.

E Rosay ajoute que la Préfecture prend en compte le piézomètre situé dans le lit du Rhône. Elle considère ainsi que le territoire est en alerte et souhaite déclencher une alerte sécheresse. Une note est en préparation pour apporter les arguments pour éviter un passage en alerte sécheresse.

V Lecauchois souhaite savoir si une communication est prévue à ce sujet.

E Rosay répond qu'elle sera effectuée en interne.

### 2. Perspectives suites PLUi



M Mermin souligne que cette proposition fait suite aux discussions relatives au PLUi, et s'adresse aux communes volontaires. Le service serait financé par une part fixe minimum pour les communes et une part variable selon les prestations effectuées.

N Kismoune ajoute qu'un questionnaire sera adressé aux communes afin de connaître leurs attentes par rapport à ce service et il est important d'avoir des retours pour le structurer et le dimensionner.

PJ Crastes précise qu'il s'agit d'étoffer le service ADS qui existe déjà.

### 3. Gestion de la demande de logements sociaux -guichet unique

C Vincent indique que la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités a adressé un courrier aux communes pour savoir si elles souhaitent rester guichet enregistreur et/ou accès SNE ou aucun des deux. Si les communes souhaitent rester à la fois guichet enregistreur et accès SNE, elles doivent relever du niveau 2. A l'heure actuelle, sont de niveau 2 Viry et Valleiry, de niveau 2.5 Collonges et de niveau 3 Saint-Julien. La réponse est attendue d'ici le 26 mai.

#### **4. Comité de Jumelage – Projet de livre**

Le comité de jumelage a créé un livre qui présente les communes du territoire. Le travail est terminé et mis en impression.

Le Bureau sera interrogé le 05 juin prochain sur le nombre d'exemplaires qui seront achetés puis remis aux communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 26 mai 2023.

Le secrétaire de séance  
Michel MERMIN

Le Président  
Pierre-Jean CRASTES

# Information / débat

- **Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords**

## Rappel du contexte

# Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords

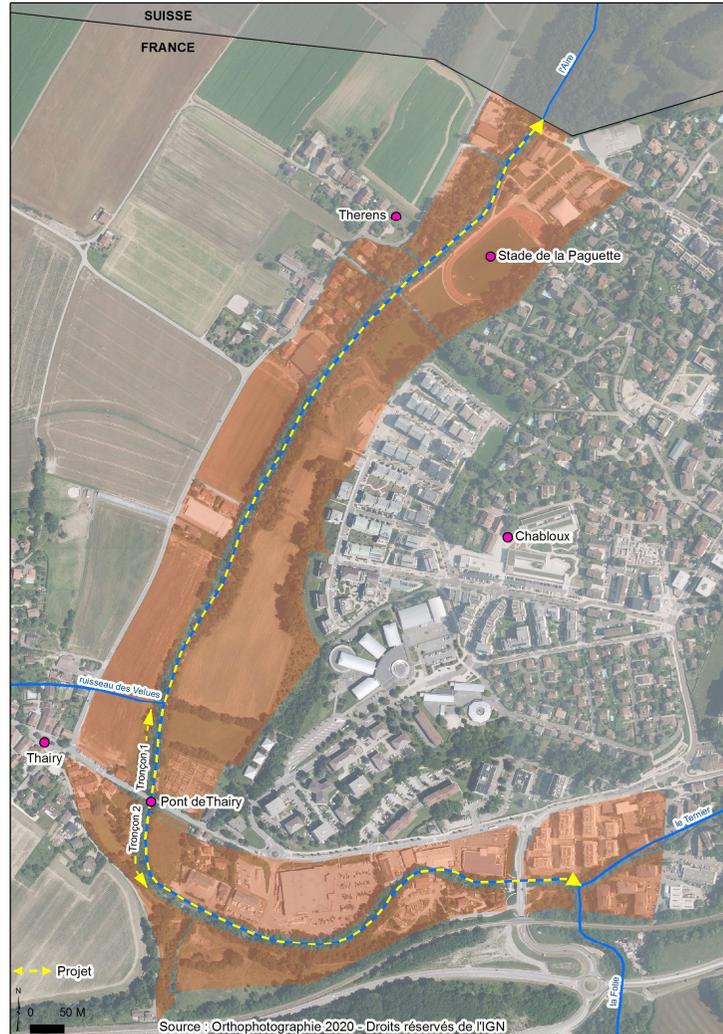
La **CCG** a la compétence **GEMAPI** et porte, à ce titre, les aspects liés à la **renaturation** de la rivière

**Enjeux urbains et récréatifs** portés par la **Commune de Saint-Julien-en-Genevois** : projet de création d'une ceinture verte jusqu'au Ternier, aménagement de la Plaine de l'Aire



**Projet mixte avec double maîtrise d'ouvrage**

# Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords



## Objectifs :

- Rétablissement prioritaire des **fonctionnalités naturelles** de l'écosystème aquatique
- Répondre aux attentes liées aux usages sur le site (loisirs, mobilité, accès), dans le respect de l'écosystème à restaurer
- Accompagner l'étude par une **participation citoyenne** intensive et innovante



## Déroulement de l'étude de faisabilité, calendrier

# Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords

2<sup>ème</sup> semestre 2022

Synthèse des données existantes, diagnostic de l'existant

1<sup>er</sup> semestre 2023

**Elaboration de scénarios**



## Diagnostic

# Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords

**3 volets** : écologie / usages / attentes

- Le **diagnostic écologique** confirme et précise les éléments qui ont conduit à lancer l'étude, dont : morphologie artificialisée, habitats peu diversifiés, absence de continuité écologique, boisements peu adaptés, peuplement piscicole très pauvre, problèmes de qualité de l'eau
- **Usages variés**, dont promenade (à pied ou à vélo, avec ou sans chien), mobilité du quotidien, pratique du sport (Paguette + le long de la rivière), mais aussi activités agricoles et commerciales
- **Attentes nombreuses**, en termes notamment d'amélioration de la qualité de l'écosystème, gestion de la fréquentation, accès, loisirs, résolution des conflits d'usages, préservation de l'activité agricole

# Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords

### → Bilan de la concertation

- Entretiens individuels et collectifs avec les parties prenantes
- Réunion publique et atelier participatif de lancement de la concertation
- Constitution d'un **Groupe de la concertation**
- 4 réunions du Groupe de la concertation

### + Implication des ambassadeurs

Échanges techniques avec le groupement et les techniciens, participation aux COPIL, rôle de relai territorial

### → Publication des résultats

Synthèse de la concertation et synthèse du diagnostic consultables sur les sites des collectivités





## Scénario d'aménagement

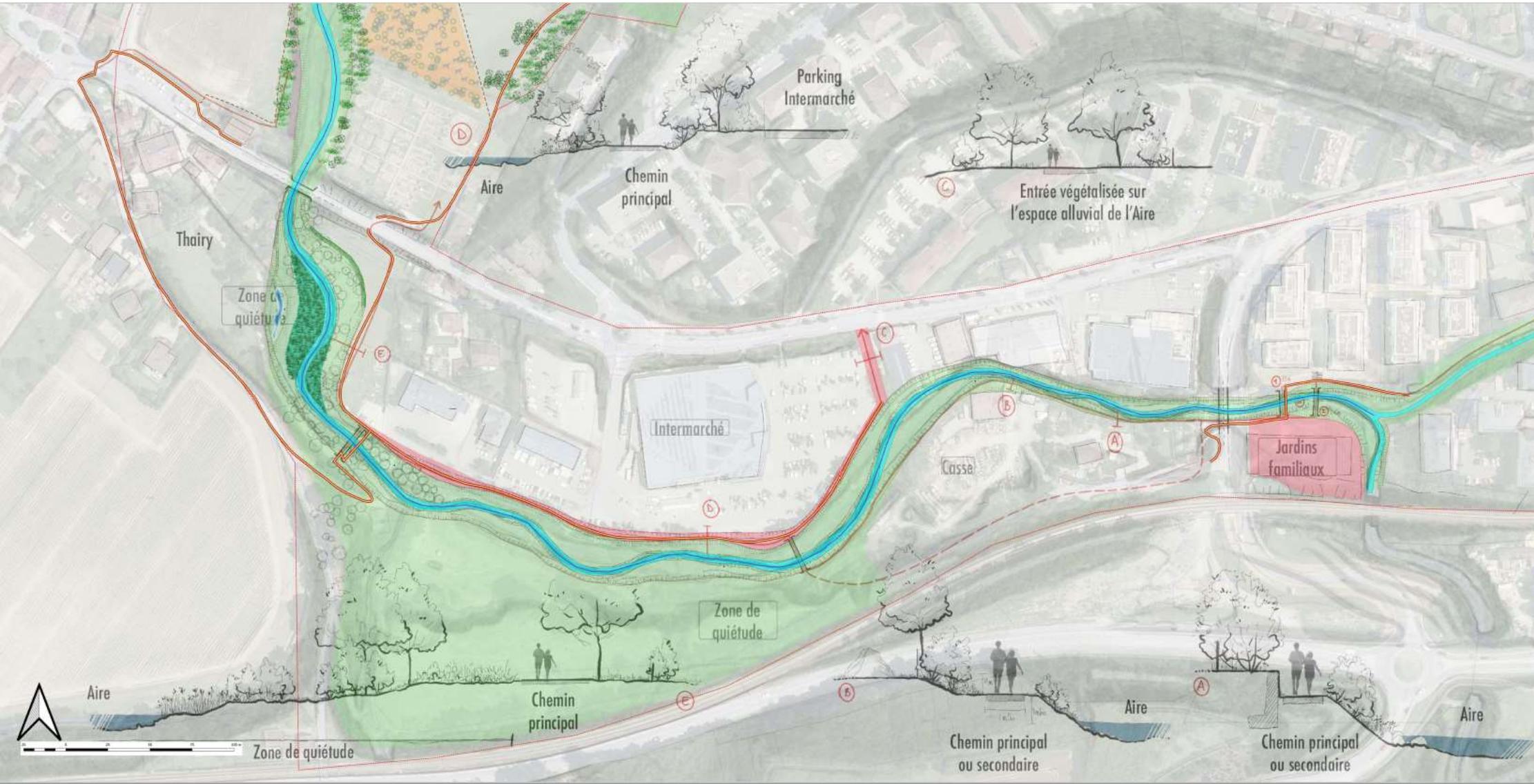
### Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords

- Sur la base du diagnostic et des différentes étapes de la concertation, le groupement d'études a produit un scénario d'aménagement :
  - Qui permet l'atteinte du bon état
  - « Filtré par la concertation » - répond à un certain nombre d'attentes exprimées par le groupe de la concertation
  
- Approfondissements à venir ces prochaines semaines sur divers points
- Des craintes et critiques s'expriment encore et seront traitées
- Consolidation de l'estimation financière et de l'évaluation des subventionnements potentiels



# Scénario d'aménagement

Extrait : partie amont





# Scénario d'aménagement

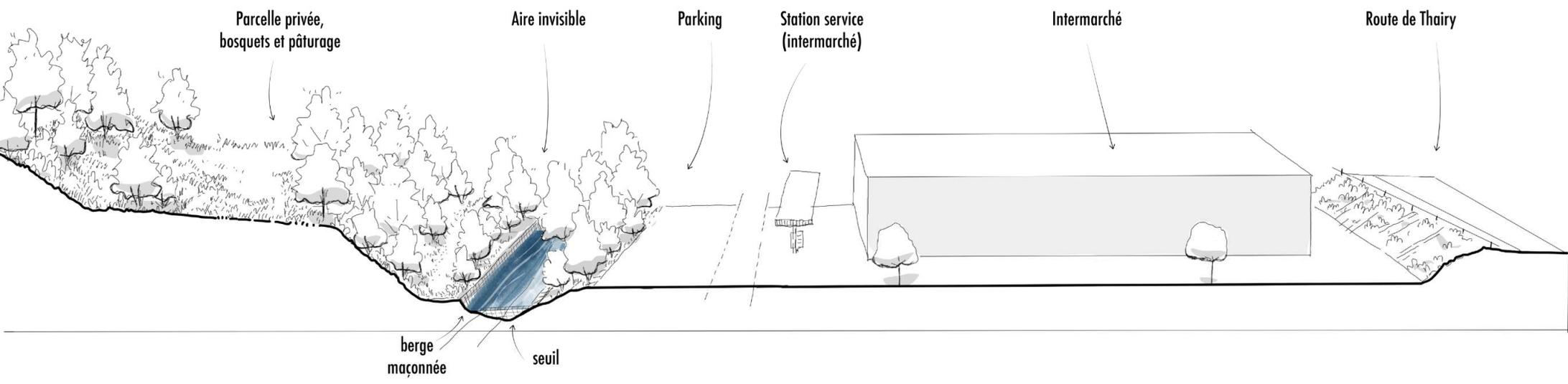
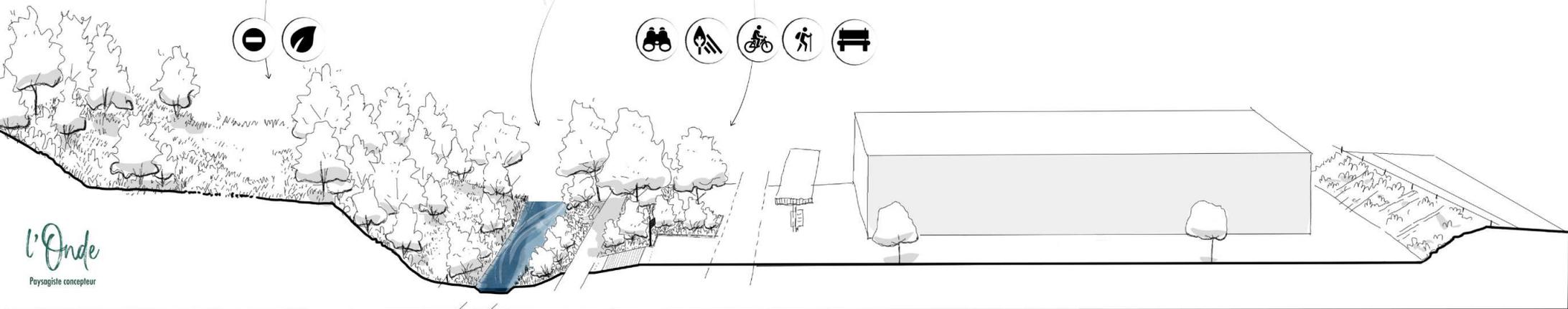
Extrait : partie amont

Zone de quiétude préservée



Aire restaurée

Ripisylve, cheminement piéton cycle, fenêtre paysagère, connection avec zone commerciale, parking réduit





# Scénario d'aménagement

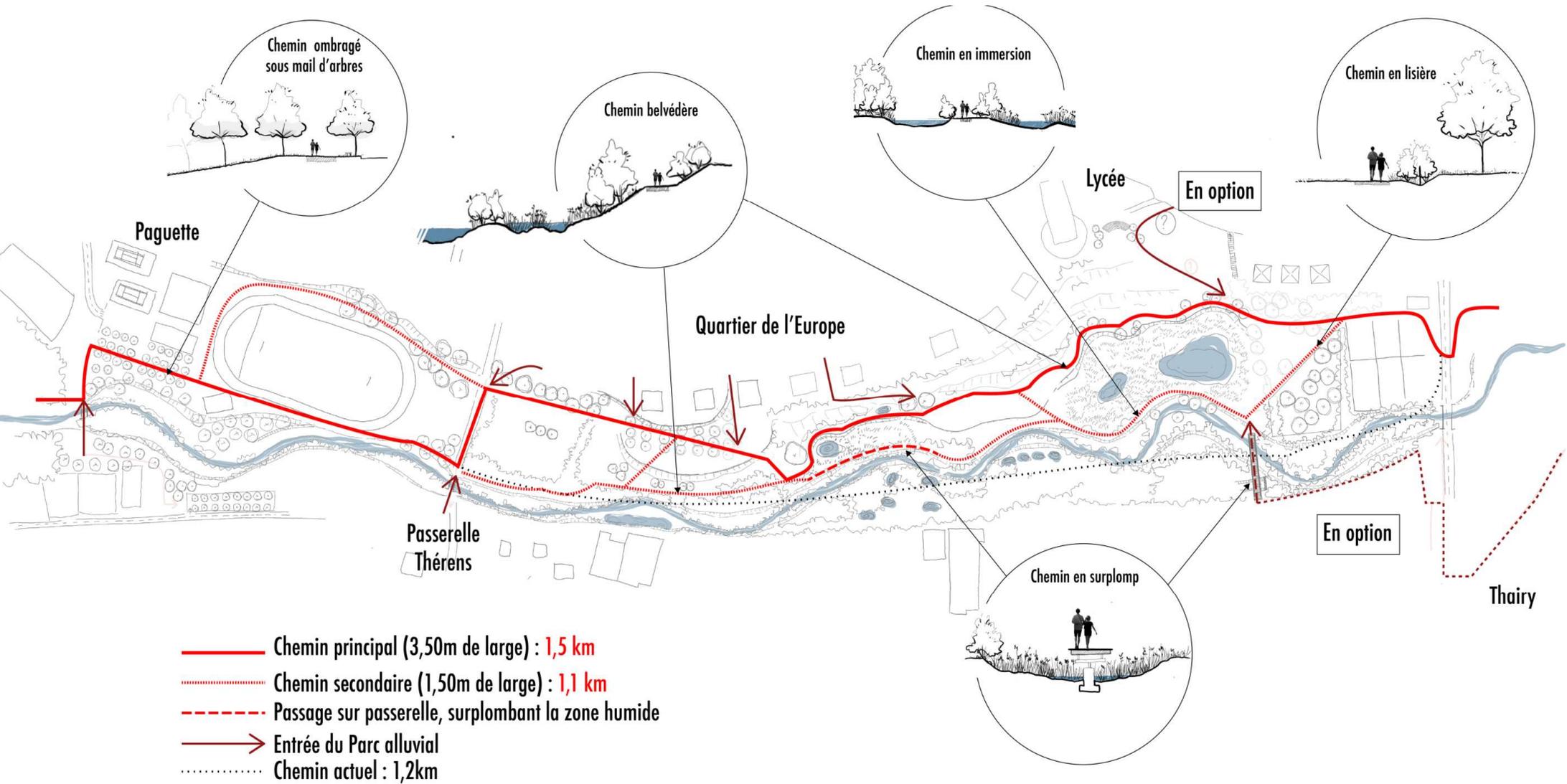
## Extrait : partie centrale





# Scénario d'aménagement

Extrait : partie centrale



- Chemin principal (3,50m de large) : **1,5 km**
- ..... Chemin secondaire (1,50m de large) : **1,1 km**
- - - - - Passage sur passerelle, surplombant la zone humide
- ➔ Entrée du Parc alluvial
- ..... Chemin actuel : 1,2km



# Scénario d'aménagement

## Extrait : partie centrale

Parcelle agricole exploitée

Ancien lit de l'Aire, nouvel espace humide, libre évolution du milieu

Bosquet boisé préservé, zone de quiétude, inaccessible

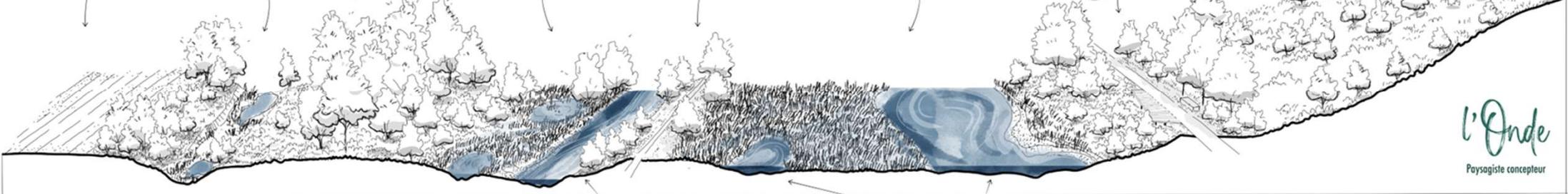
Annexe alluviale, roselière et mares alimentées par la nappe de l'Aire

Chemin secondaire, promenade immersive, fenêtre paysagère

Zone humide, roselière et mares, diversité des espaces naturels, zone d'expansion de crue, paysage alluvial changeant, vivant

Chemin principal, axe structurant du parc alluvial, promenade ombragée et contemplative

Coteau du lycée pelouse sèche



*l'Onde*  
Paysagiste concepteur

Protection de berge

Imperméabilisation du fond des mares

Parcelle agricole exploitée

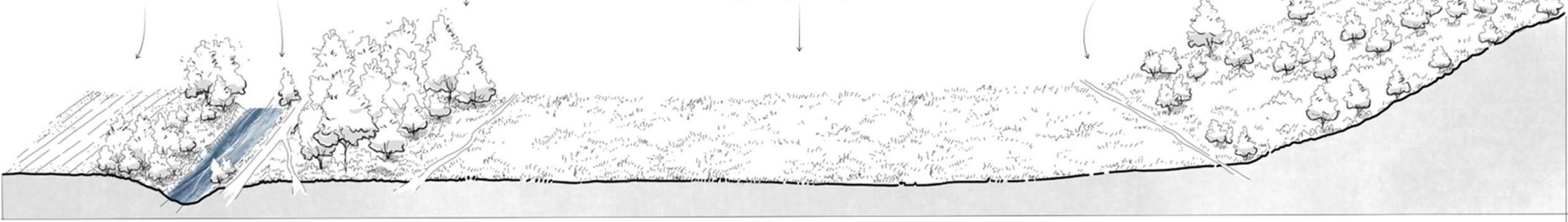
Aire bordée de chemins

Bosquet boisé

Grande prairie parcelle agricole fauchée

Chemin informel en pied de coteau

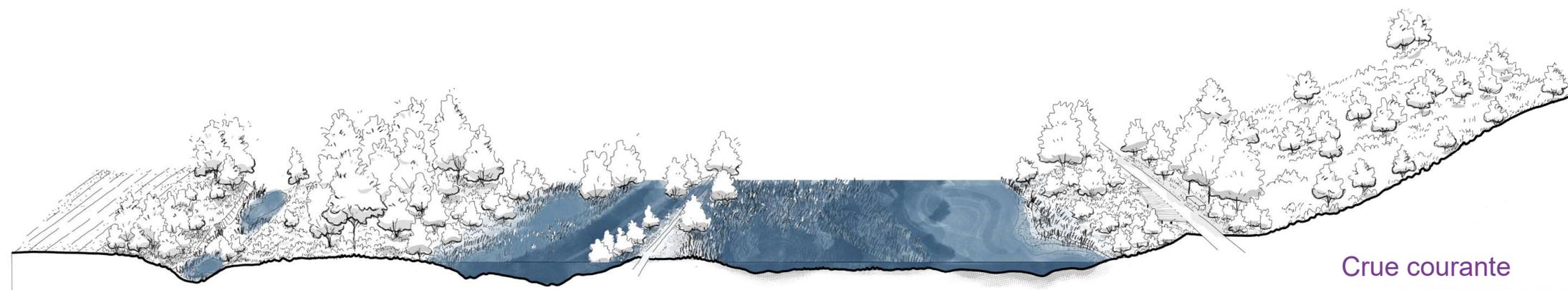
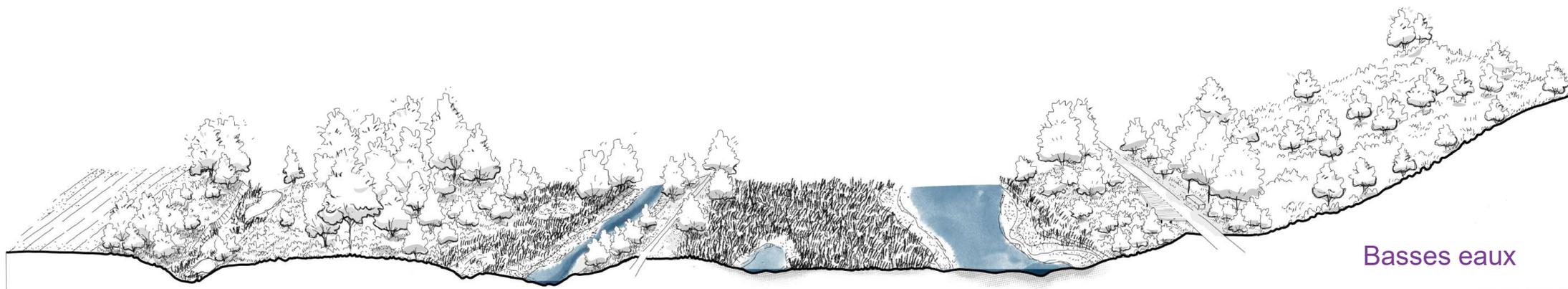
Coteau du lycée pelouse sèche





# Scénario d'aménagement

Extrait : partie centrale

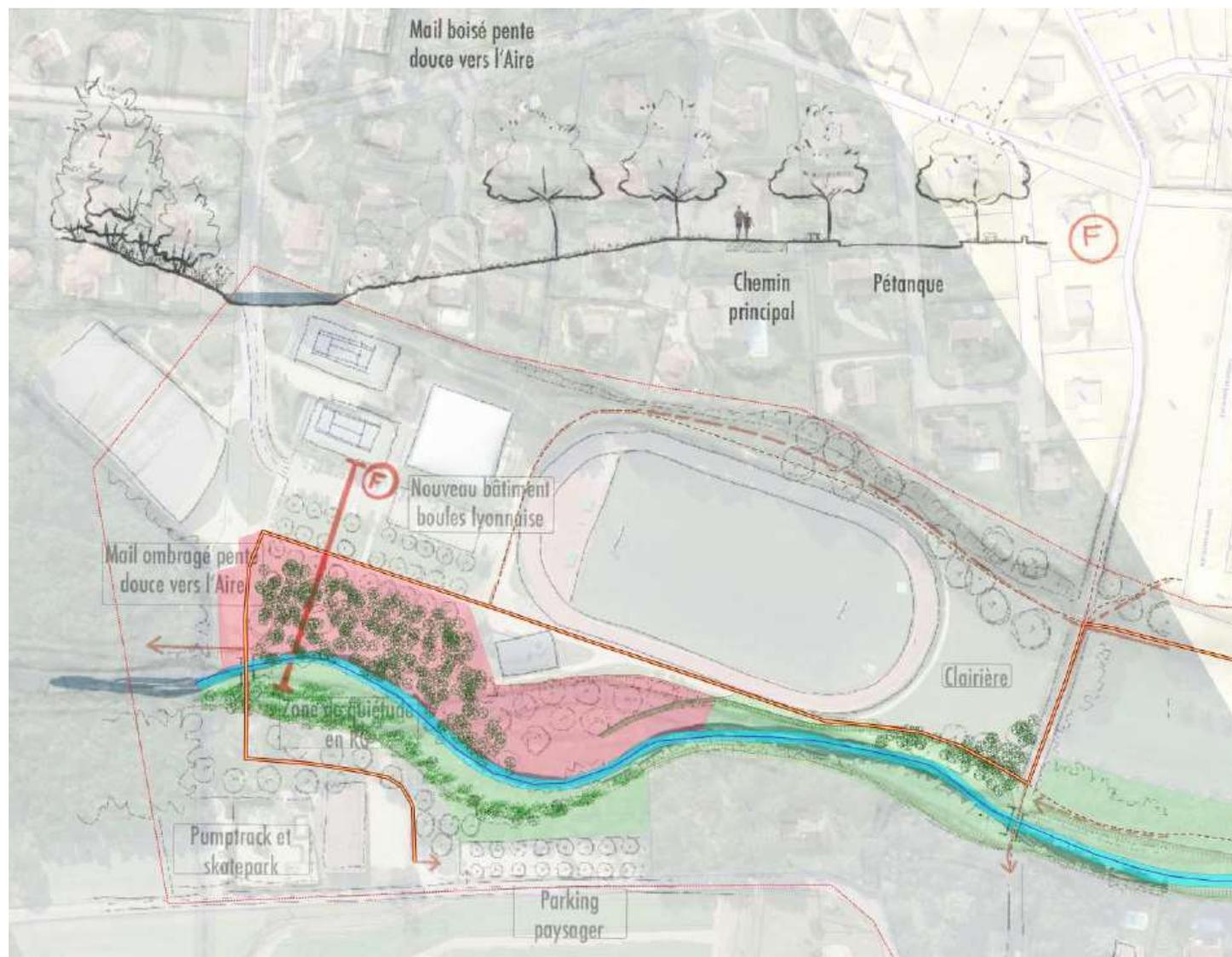




## Scénario d'aménagement

Extrait : partie aval

# Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords



22 mai 2023



# Scénario d'aménagement

## Extrait : partie aval

Parking intégré dans le boisement, amélioré sur le plan paysager

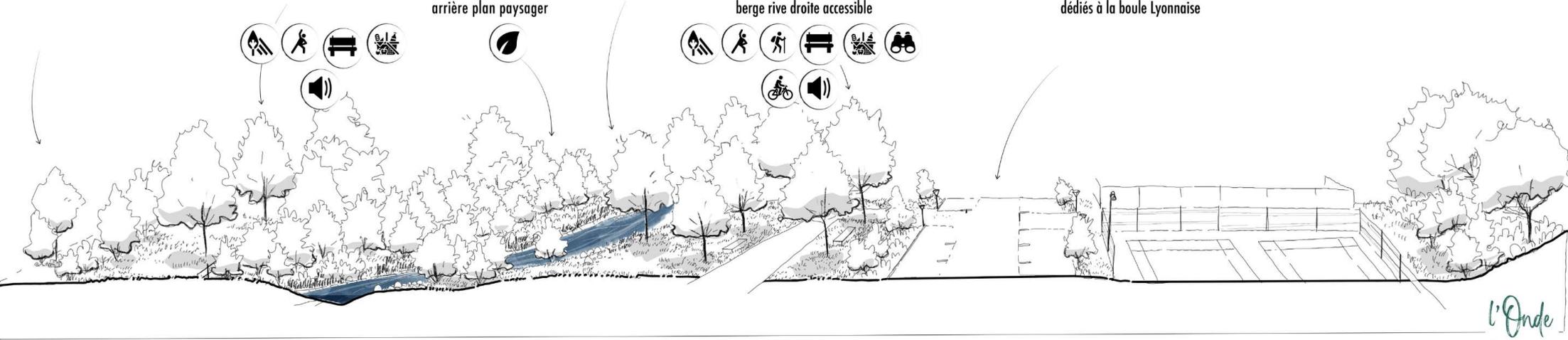
Espace boisé et de loisirs préservé

Ripisylve dense, zone de quiétude, arrière plan paysager

Aire restaurée

Plage verte ombragée, mail boisé traversé par le chemin principal, berge rive droite accessible

Solution 1 : Maintien du parking  
Solution 2 : Réduction du parking et création d'un espace de loisirs dédiés à la boule Lyonnaise



*l'Onde*  
Paysagiste concepteur

Parking, stabilisé

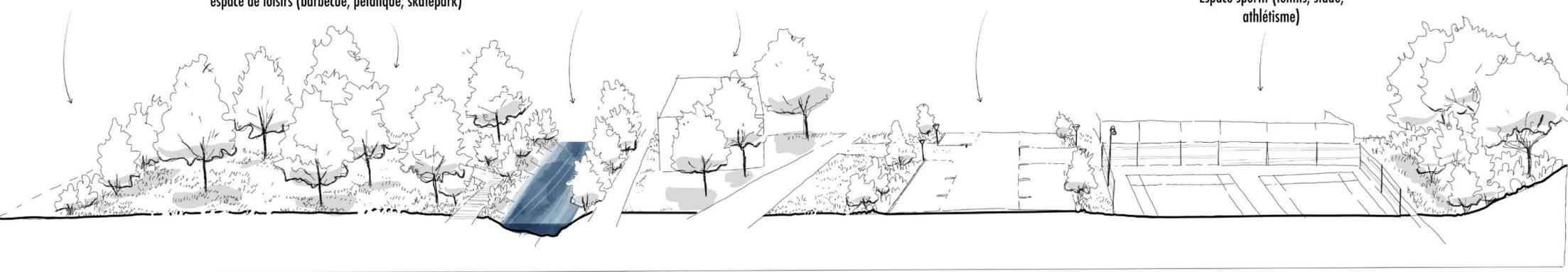
Espace boisé, espace de loisirs (barbecue, pétanque, skatepark)

Aire bordée de chemins

Bâtiment Boule Lyonnaise

Parking

Espace sportif (tennis, stade, athlétisme)





## Evaluation financière

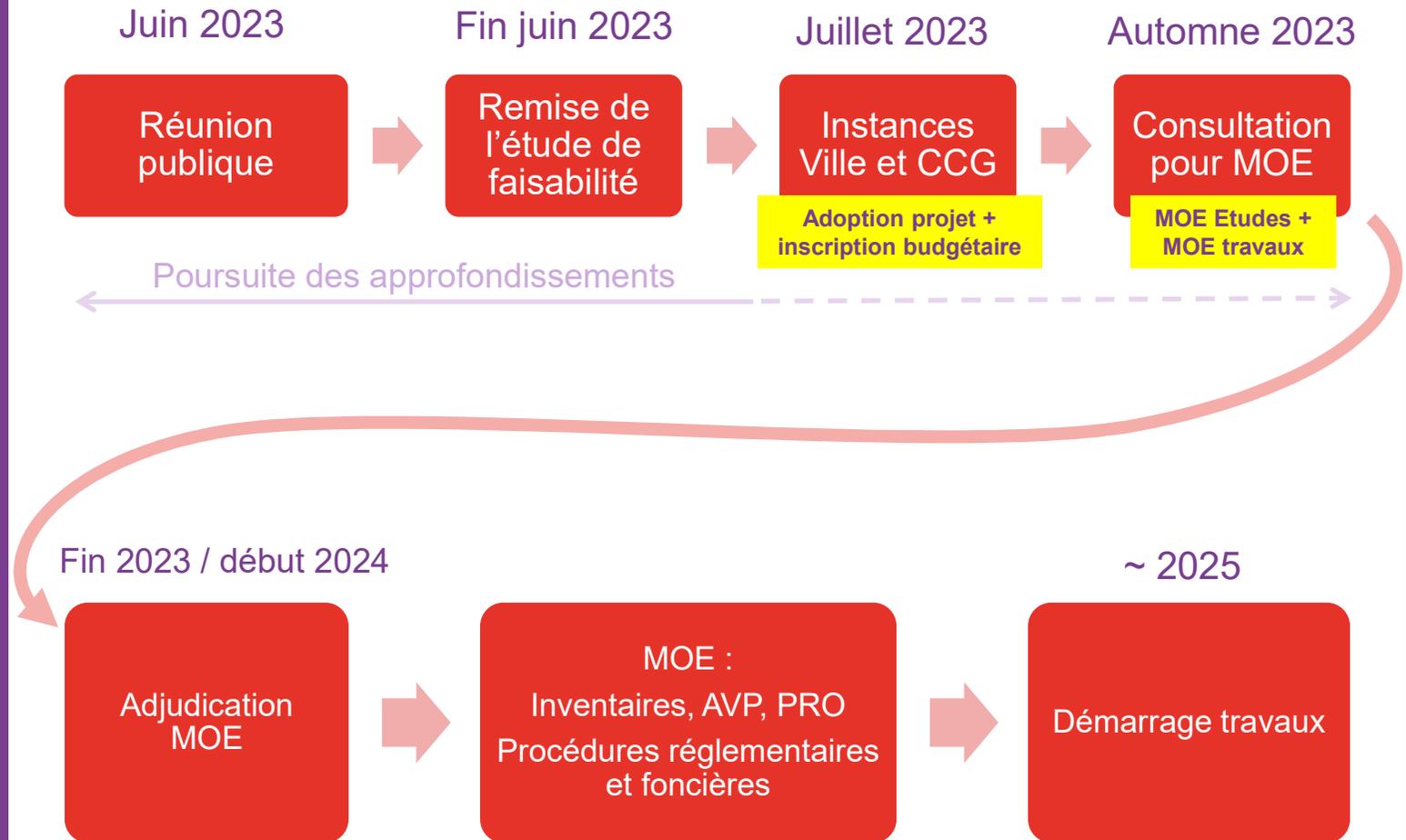
# Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords

	<b>CCG (renaturation)</b>	<b>Ville (aménagement)</b>
<b>Secteur 1</b>	1.2 / 2 M€	1.5 / 2 M€
<b>Secteur 2</b>	2 / 3 M€	0.5 / 1 M€
<b>Secteur 3</b>	0.5 / 1 M€	1 M€
<b>Total</b>	<b>3.7 / 6 M€</b>	<b>3 / 4 M€</b>
<b>Subvention</b>	<b>80 % (AE/CD74)</b>	<b>Possibilité Fonds Vert</b>



## Planning prévisionnel

# Etude de faisabilité de la renaturation de l'Aire et de l'aménagement de ses abords



**AUTENTIFICATION EN CONSEIL  
PRÉSENTATION COMMUNAUTAIRE**

*Autorisation ouverture concertation publique* OM2  
*PLPDMA*

## Diapositive 6

---

**OM2**

**Trop de slides !**

Olivier Manin; 28/04/2023



v 11.07.23

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Bureau communautaire



PLPDMA (2023 -2028)

6 ans



# CONTENU

- 1** Contexte et du calendrier de concertation
- 2** Les actions retenues du PLPDMA
- 3** Prochaines étapes avant adoption

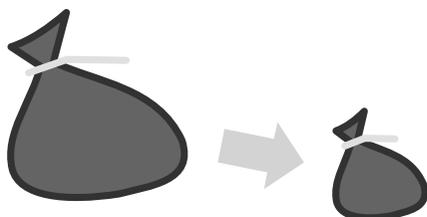


# Rappel du contexte et calendrier

Plan Local de **P**révention des **D**échets  
**M**énagers et **A**ssimilés



# C'EST QUOI UN PLPDMA?



Un objectif de prévention

Créer un plan d'actions pour réduire les déchets collectés sur le territoire



Une obligation réglementaire

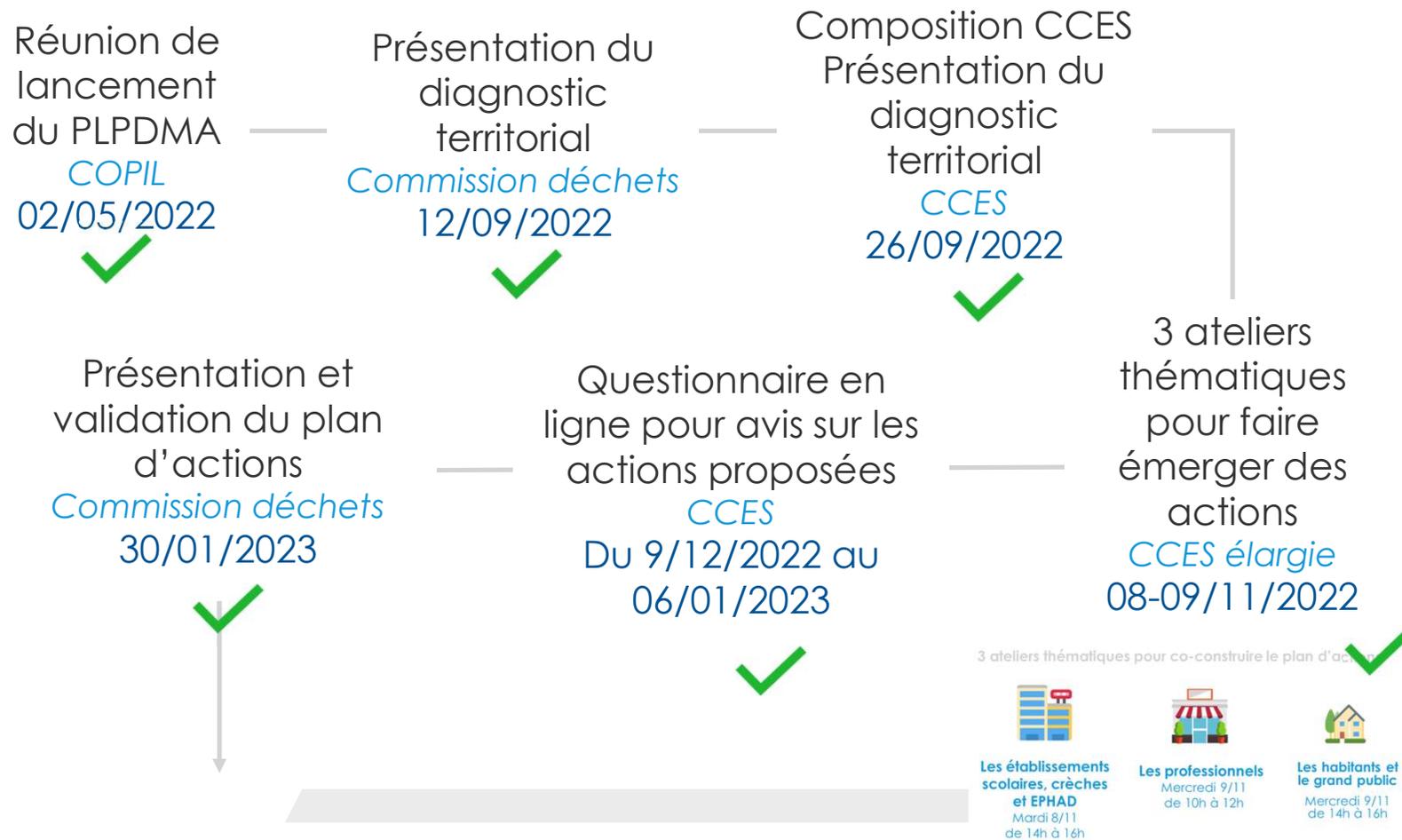
Depuis 2012, **toutes les collectivités compétentes en gestion des déchets doivent avoir un PLPDMA.**



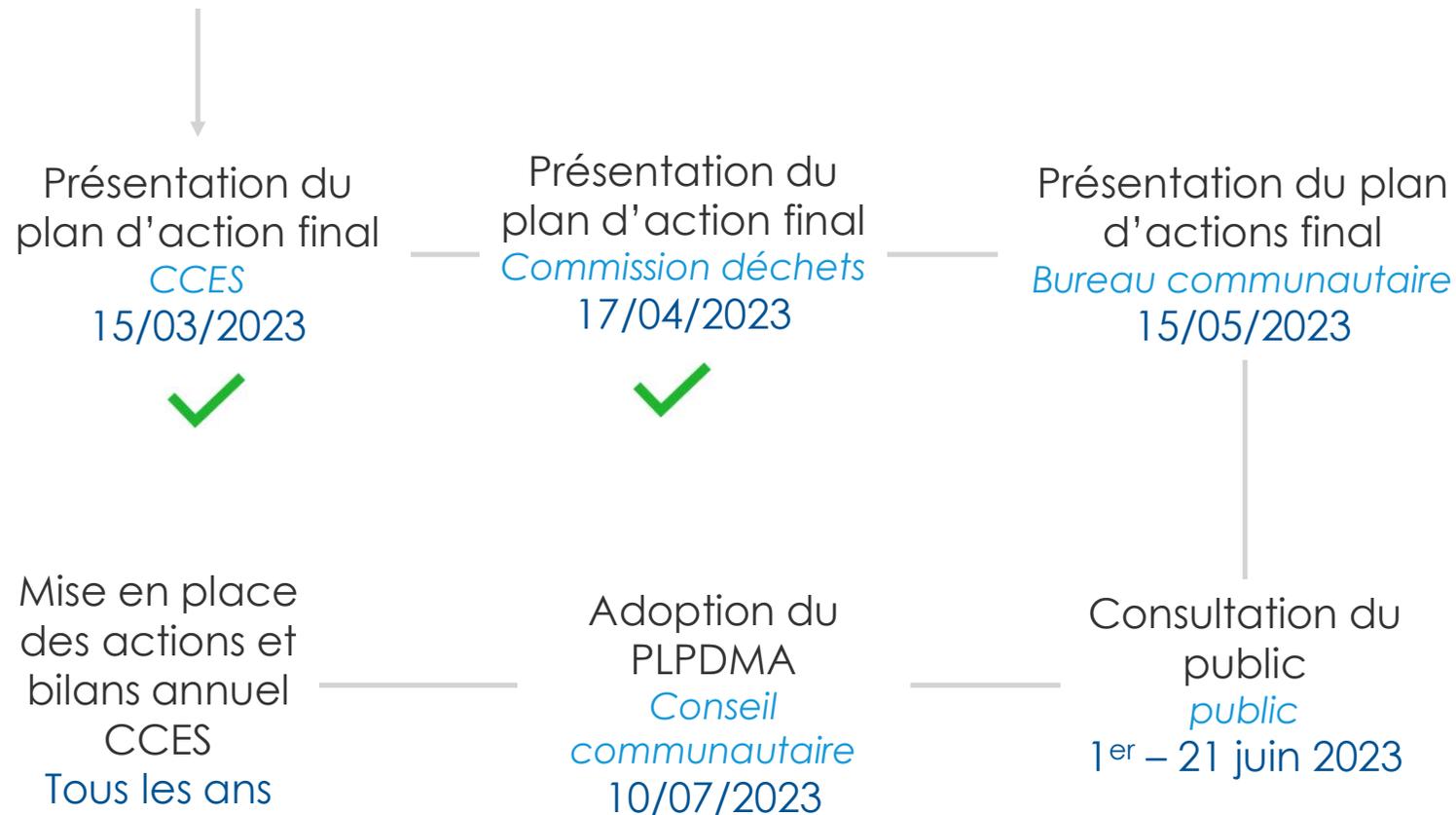
Un plan d'actions concerté

Ce plan doit **être construit en concertation** avec les acteurs locaux et doit **couvrir différentes thématiques** de la prévention.

# RAPPEL DES ÉTAPES DE CONCERTATION



## Dimensionnement des actions et rédaction du plan



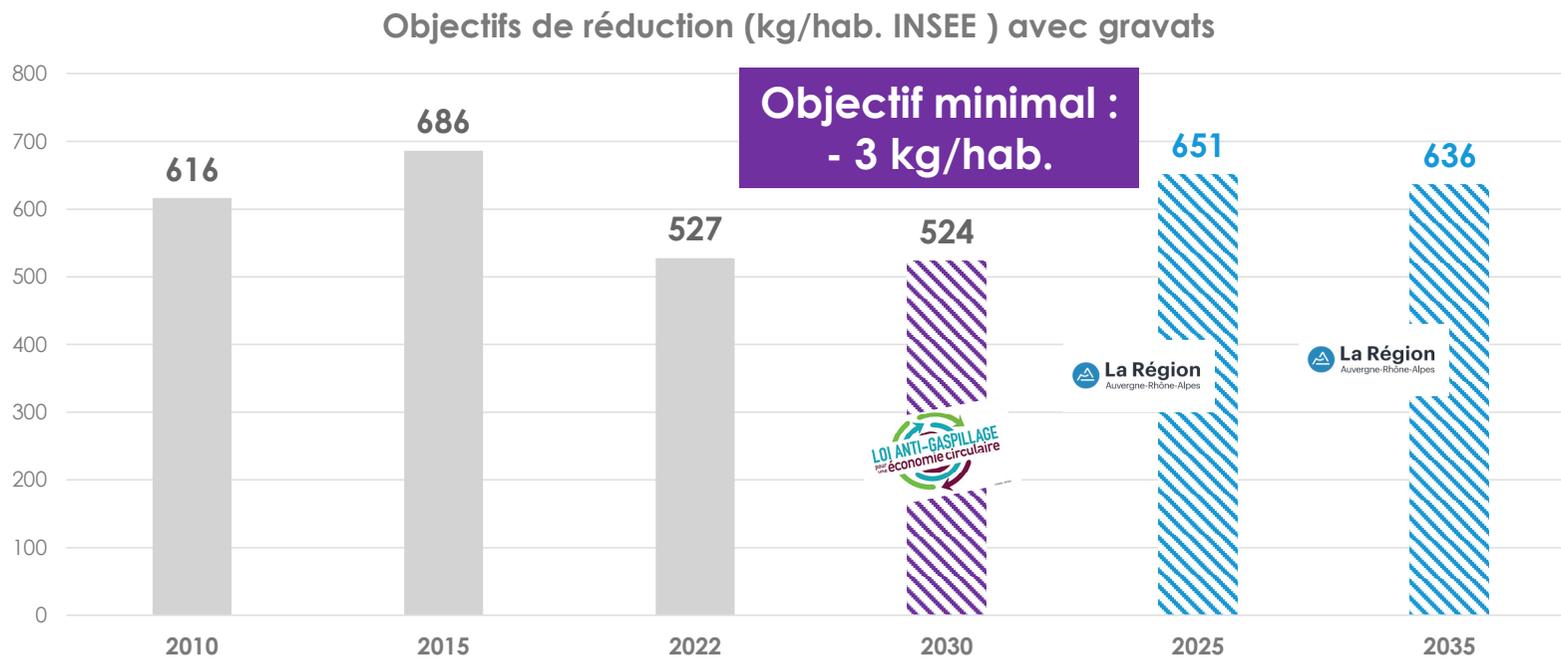


# Les actions retenues dans le PLPDMA

Actions retenues à l'issue des arbitrages  
de la CCES, Commission déchets et  
Comité de présidence de la CCES



# QUELS OBJECTIFS POUR VOTRE PLPDMA ?



Les ratios de DMA de la CCG du Genevois ont déjà subi des baisses considérables depuis 2015 : les objectifs nationaux et régionaux sont en partie déjà atteints par la collectivité.

6 axes thématiques	19 actions
Réduire les déchets verts et les déchets alimentaires	7 actions
Favoriser les actions d'éco-consommation chez les usagers	2 actions
Promouvoir la réparation et le réemploi	2 actions
Accompagner les professionnels dans la réduction de leurs déchets	4 actions
Être exemplaire en matière de prévention des déchets	2 actions
Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets	2 actions

**Point réglementaire : ces axes sont issus des recommandations de l'ADEME**

# ACTIONS RETENUES

Axes	Actions
<b>Axe 1</b>	Développer le compostage dans les établissements publics
	Développer le compostage individuel et collectif chez les ménages
	Développer le compostage chez les professionnels
	Accompagner les établissements publics dans la réduction du gaspillage alimentaire
	Favoriser l'utilisation de broyeurs par les non-ménages
	Favoriser le broyage à domicile des déchets verts chez les ménages et sensibiliser sur le jardinage au naturel
<b>Axe 2</b>	Réfléchir à l'interdiction de la tonte des déchets verts en déchèteries
	Développer l'utilisation des textiles sanitaires
<b>Axe 3</b>	Communiquer sur l'éco-consommation et favoriser l'organisation d'ateliers thématiques sur l'éco-consommation par le biais de la ressourcerie
	Créer une ressourcerie sur le territoire
<b>Axe 4</b>	Favoriser le don et le prêt entre les usagers
	Communiquer et sensibiliser les professionnels sur leurs obligations réglementaires
	Accompagner les initiatives de mise en place une déchèterie pour les professionnels sur le territoire ou à proximité
	Limiter le gaspillage alimentaire chez les professionnels
<b>Axe 5</b>	Promouvoir le vrac et la consigne
	Créer une campagne de communication spécifique à la prévention
<b>Axe 6</b>	Promouvoir les pratiques éco-responsables dans les établissements publics
	Etudier la mise en place de la tarification incitative
	Réfléchir à la mise en place une brigade verte « gardes champêtres »



## Plan d'actions



### ACTIONS 1, 2, 3

#### Développer le compostage

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre le déploiement du compostage sur le territoire</li><li>• Mettre en place des composteurs en établissements publics</li><li>• Former les élèves aux pratiques de compostage</li><li>• Réduire les quantités de déchets alimentaires collectés</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• La CCG est déjà engagée dans un plan de compostage</li><li>• 2 référents composteurs sont dédiés</li><li>• 13 composteurs en établissements scolaires déjà installés</li><li>• 43 composteurs en pied d'immeuble déjà installés</li><li>• 14 composteurs de quartier déjà installés</li><li>• Pas de professionnels équipés par la CCG à ce jour</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>-16 kg/hab.</b>
Moyens	~2 ETP par an ~130 k€/an sur les 6 années

## ACTION 4

### Accompagner les établissements publics dans la réduction du gaspillage alimentaire

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires</li><li>• Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas d'intervention en milieu scolaire réalisée à ce jour</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>-0,1 kg/hab.</b>
Moyens	~0,1 ETP/an sur les 6 années ~4 k€/an sur les 6 années

### ACTION 5

#### Favoriser l'utilisation de broyeurs par les non-ménages

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les communes dans la gestion de leurs espaces verts</li><li>• Permettre la mutualisation de broyeurs à déchets verts entre les communes membres</li><li>• Réduire les quantités de végétaux apportés en déchèteries</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• RAS</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>Selon la participation des communes membres</b>
Moyens humains	~0,2 ETP/an sur les 6 années ~8 k€/an de fonctionnement sur les 6 années ~ 20 k€HT d'investissements pour l'achat d'un broyeur mobile

## ACTION 6

### Favoriser le broyage à domicile des déchets verts chez les ménages

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir le broyage à domicile</li><li>• Proposer une subvention à l'achat d'un broyeur ou tondeuse mulching</li><li>• Organiser des séances de broyage en déchèteries</li><li>• Créer un jardin pédagogique dans la nouvelle ressourcerie</li><li>• Réduire les quantités de végétaux apportés en déchèteries</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• La CCG communique déjà régulièrement sur les pratiques de broyage</li><li>• La CCG prévoit la mise en place d'une ressourcerie</li><li>• La CCG prévoit l'achat d'un broyeur pour la déchèterie</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>- 3 kg/hab.</b>
Moyens humains	~0,1 ETP/an sur les 6 années ~11 k€/an de fonctionnement sur les 6 années ~100 k€HT d'investissements pour l'achat d'un broyeur industriel

## ACTION 7

### Réfléchir à l'interdiction de la tonte des déchets verts en déchèteries

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réfléchir sur l'interdiction des tontes en déchèteries</li><li>• Réduire les quantités de végétaux apportés en déchèteries</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un contrôle d'accès est en place sur les déchèteries</li><li>• Facturation pour les professionnels</li><li>• Habitants avec accès gratuit et sans limitation de passage</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>-14kg/hab.</b>
Moyens humains	1 mois pour le suivi et la visite de sites en 2025 ~1 k€/an sur les 6 années

## RETOUR SUR LE PLAN D' ACTIONS AXE I



**A vous la parole !**

**Axe  
1**

Développer le compostage individuel et collectif chez les ménages

Développer le compostage chez les professionnels

Accompagner les établissements publics dans la réduction du gaspillage alimentaire

Favoriser l'utilisation de broyeurs par les non-ménages

Favoriser le broyage à domicile des déchets verts chez les ménages et sensibiliser sur le jardinage au naturel

Réfléchir à l'interdiction de la tonte des déchets verts en déchèteries

## ACTION 8

### Développer l'utilisation des textiles sanitaires

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire un état des lieux des pratiques en crèches aujourd'hui</li><li>• Sensibiliser le grand public sur les avantages de la couche lavable</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• RAS</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>-0,5 kg/hab.</b>
Moyens humains	~0,03 ETP/an sur les 6 années ~1 k€/an sur les 6 années

### ACTION 9

#### Communiquer sur l'éco-consommation et favoriser l'organisation d'ateliers thématiques sur l'éco-consommation par le biais de la ressourcerie

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir l'éco-consommation (STOP Pub, produits fait maisons etc.)</li><li>• Promouvoir la consommation d'eau du robinet et sa qualité</li><li>• Organiser des ateliers thématiques dans la ressourcerie</li><li>• Réduire les quantités d'emballages et de papiers collectés</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• La CCG communique déjà sur l'éco-consommation</li><li>• La CCG prévoit la mise en place d'une ressourcerie</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>-0,5 kg/hab.</b>
Moyens humains	~0,1 ETP/an sur les 6 années ~4 k€/an sur les 6 années

## RETOUR SUR LE PLAN D' ACTIONS AXE 2



**A vous la parole !**

**Axe  
2**

Développer l'utilisation des textiles sanitaires

Communiquer sur l'éco-consommation et favoriser l'organisation d'ateliers thématiques sur l'éco-consommation par le biais de la ressourcerie

### ACTION 10

#### Créer une ressourcerie sur le territoire

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer un lieu de réemploi sur le territoire</li><li>• Créer des espaces de collecte d'objets dans les déchèteries</li><li>• Détourner des déchèteries des objets qui pourraient être valorisés</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• La livraison du site de la ressourcerie est prévue pour 2026</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>-12 kg/hab.</b>
Moyens humains	~3 ETP/an dès la mise en place de la ressourcerie ~ 2,5 M€ d'investissements ~350 k€/an de fonctionnement dès la mise en place de la ressourcerie

### ACTION 11

#### Favoriser le don et le prêt entre les usagers

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir les dispositifs déjà existants de prêt et de dons</li><li>• Créer un outil numérique dédié à la ressourcerie</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• La CCG prévoit la mise en place d'une ressourcerie sur le territoire</li><li>• La CCG a développé un outil de ressourcerie virtuelle (éco-lien) qui est inactif aujourd'hui.</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>-3 kg/hab.</b>
Moyens humains	~0,2 ETP/an sur 6 années ~6,5 k€/an sur les 6 années

## RETOUR SUR LE PLAN D' ACTIONS AXE 3



**A vous la parole !**

**Axe  
3**

Créer une ressourcerie sur le territoire

Favoriser le don et le prêt entre les usagers

## ACTION 12

### Communiquer et sensibiliser les professionnels sur leurs obligations réglementaires

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Communiquer auprès des entreprises sur les obligations réglementaires</li><li>• Communiquer auprès des professionnels sur leurs modalités de facturation</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Redevance spéciale pour les professionnels</li><li>• Accès payant aux déchèteries du territoire</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>Non quantifiable</b>
Moyens humains	~0,05 ETP/an sur les 6 années ~3 k€/an sur les 6 années

## ACTION 13

### Accompagner les initiatives de mise en place une déchèterie pour les professionnels sur le territoire ou à proximité

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les démarches de création de déchèterie professionnelle</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accès payant aux déchèteries du territoire</li><li>• Pas de projet de création de déchèterie professionnelle en cours</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>Selon l'implantation d'une déchèterie pro</b>
Moyens humains	~0,02 ETP/an sur 6 années ~0,7 k€/an sur les 6 années

## ACTION 14

### Limitier le gaspillage alimentaire chez les professionnels

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir le « Gourmet Bag »</li><li>• Mettre à disposition des étiquettes « Gourmet Bag » pour les restaurateurs engagés et volontaires à coller à l'entrée de leur établissement</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Obligation réglementaire depuis 2021 du « Gourmet Bag » pour les restaurateurs</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>-0,5 kg/hab.</b>
Moyens humains	~0,1 ETP/an sur les 6 années ~2,8 k€/an sur les 6 années

## ACTION 15

### Promouvoir le vrac et la consigne

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir les pratiques de vrac pendant la semaine européenne de la réduction des déchets</li><li>• Promouvoir les initiatives de consigne de verre sur le territoire ou à proximité</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• La CCG communique déjà régulièrement sur la prévention des déchets</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>-2,5 kg/hab.</b>
Moyens humains	~0,06 ETP/an sur les 6 années ~2,2 k€/an sur les 6 années

## RETOUR SUR LE PLAN D' ACTIONS AXE 4



**A vous la parole !**

**Axe  
4**

Communiquer et sensibiliser les professionnels sur leurs obligations réglementaires

Accompagner les initiatives de mise en place une déchèterie pour les professionnels sur le territoire ou à proximité

Limiter le gaspillage alimentaire chez les professionnels

Promouvoir le vrac et la consigne

### ACTION 16

#### Créer une campagne de communication spécifique à la prévention

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Relayer les actions de prévention en cours sur le territoire</li><li>• Poursuivre la communication et la sensibilisation déjà menées</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• La CCG communique déjà régulièrement sur la prévention des déchets</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>Non quantifiable</b>
Moyens humains	~0,2 ETP/an sur les 6 années ~19 k€/an sur les 6 années

### ACTION 17

#### Promouvoir les pratiques éco-responsables dans les établissements publics

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre aux structures publiques de se réunir et partager leurs bonnes pratiques environnementales</li><li>• Encourager la mutualisation (de commandes, ressources etc.)</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• RAS</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>Non quantifiable</b>
Moyens humains	~0,01 ETP/an sur les 6 années ~0,5 k€/an sur les 6 années

## RETOUR SUR LE PLAN D' ACTIONS AXE 5



**A vous la parole !**

**Axe  
5**

Créer une campagne de communication spécifique à la prévention

Promouvoir les pratiques éco-responsables dans les établissements publics

## ACTION 18

### Etudier la mise en place de la tarification incitative

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager financièrement les usagers à réduire leurs déchets</li><li>• Etudier la tarification incitative</li><li>• Respecter les objectifs nationaux</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de tarification incitative en place actuellement. Les usagers payent un TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et une redevance spéciale est en place pour les professionnels.</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>Selon les résultats de l'étude</b>
Moyens humains	30 jours pour le suivi de l'étude 35 k€ pour la réalisation et le suivi de l'étude (1 an)

## ACTION 19

### Réfléchir à la mise en place une brigade verte « gardes champêtres »

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réfléchir à la création d'une brigade verte polyvalente</li><li>- Renforcer la sensibilisation des habitants aux dépôts sauvages (notamment dans le cadre d'une tarification incitative)</li></ul>
Etat des lieux actuel	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pas de brigade verte</li></ul>
Potentiel de réduction	<b>Non quantifiable</b>
Moyens humains	30 jours pour le suivi du projet 0 k€

## RETOUR SUR LE PLAN D' ACTIONS AXE 6



**A vous la parole !**

**Axe  
6**

Etudier la mise en place de la tarification incitative

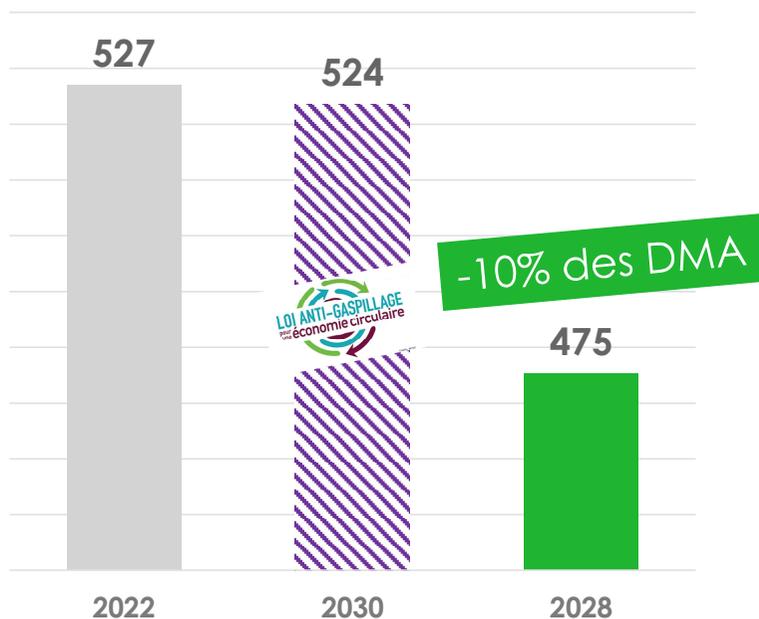
Réfléchir à la mise en place une brigade verte « gardes champêtres »

Résultats espérés



# RÉSULTATS ESPÉRÉS

Objectifs du PLPDMA (kg/hab/an)



Objectif minimal	- 4 kg/hab.
Résultat espéré	- 52 kg/hab.

Economies potentielles sur les coûts de traitement annuelles  
- 240 k€HT/an

## BILANS DES MOYENS À DÉPLOYER

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Moyens humains (ETP)	2,5	3,5	4	6,5	6,5	6,5
Coûts de fonctionnement prévus (€HT/an)	148k€	196 k€	219 k€	564 k€	555 k€	556 k€
Investissements totaux prévus (€HT)	2,7 M€HT	Ressourcerie Etude tarification incitative Achat broyeurs				

Coût de fonctionnement y compris salaires des agents

Déjà 2,2 ETP affectés au service déchets actuellement  
A l'ouverture de la ressourcerie, il faut compter +3 agents

# RETOUR SUR LE PLAN D' ACTIONS



**A vous la parole !**

Questions ou interrogations par rapport au plan?



# Les prochaines étapes avant adoption finale



## LA PHASE DE CONSULTATION DU PUBLIC



- > A minima :
  - ▶ Mise en ligne du rapport sur le **site web** (et relayé par les communes sur leur site), avec adresse mail dédiée pour collecter les commentaires engageant à répondre si une question est posée;
- > Retenu par la collectivité :
  - > **Mise en ligne d'un questionnaire en ligne** pour les habitants
  - > **Publicité** pour annoncer la mise en ligne : parutions sur les sites internet des communes et de la collectivité;



*Rappel réglementaire* : « le rapport complet doit être publié sur le site de la collectivité a minima **21 jours** et relayé par les communes »

# L'ADOPTION FINALE DU PLPDMA

Suite à la consultation publique : 

1. Rédaction d'un **bilan de concertation** et analyse des avis reçus
2. **Réponses** aux questions envoyées par le public
3. Prise en compte des modifications éventuelles à effectuer dans le rapport de PLPDMA
4. **Transmission du PLPDMA à l'ADEME et au Préfet**
5. **Adoption finale du PLPDMA** par l'organe délibérant, conformément aux articles R541-41-24 et R541-41-25 du Code de l'Environnement

Suivi de la mise en œuvre : **a minima une réunion par an** pour valider le rapport annuel de suivi et a minima un rapport bilan par an (possible de l'intégrer dans le RPQS)

# *Actualisation du CRTE*

# Rappel

- **Bureau communautaire du 06/03/2023** : décision de mise à jour du CRTE
- **25 projets prioritaires et structurants**, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale (fiches-actions)
  
- **Période de réalisation** : 2022 – 2026
  
- **4 axes stratégiques communs** :
  - *Organiser le développement urbain et les déplacements de manière durable ;*
  - *Inscrire le développement économique dans une trajectoire durable ;*
  - *Préserver les ressources ;*
  - *Œuvrer pour la cohésion sociale et territoriale*

# Actualisation du CRTE

## Projets réalisés / en cours

### Projets réalisés (2/25)

#### Axe Cohésion sociale et territoriale

- Vulbens : « *Extension du restaurant scolaire* »
- Dingy : « *Création d'un local technique* »

### Projets en cours [stade études ou travaux] (15/25)

#### Axe Mobilité durable

- CCG : « *Création de pistes cyclables axe Nord/Sud* »
- Vulbens : « *Création d'un itinéraire cyclable vers le nouveau collège* »
- Valleiry : « *Création passage sous voie ferrée mode doux* »

#### Axe Développement économique

- St-Julien : « *Aménagement quartier gare* »
- CCG : « *Mise en place d'un plan de collecte bio-déchets* »
- SMAG : « *Rénovation de salles numériques* »

# Actualisation du CRTE

-----

## projets en cours

### Projets en cours (suite) (15/25)

#### Axe Préservation des ressources

- CCG : « Réfection site enfouissement/déchetterie Neydens »
- CCG/St-Julien : « Renaturation de l'Aire »
- CCG : « Déchetterie urbaine / Ressourcerie »

#### Axe Cohésion sociale et territoriale

- St-Julien : « Création d'un CTM »
- St-Julien : « Rénovation – extension école Puy-Saint-Martin »
- St-Julien : « Rénovation – extension école Cervonnex »
- CCG : « Rénovation et construction de crèches » - 4 projets en cours sur 6
- St-Julien : « Sauvegarde de l'Eglise de Thairy »
- CCG : « Rénovation du hall d'accueil »

# Actualisation du CRTE

-----

## projets en attente

### Projets en attente/retardés (8/25)

#### Axe Mobilité durable

- St-Julien : « *Création d'une passerelle modes doux / quartier gare* »
- Archamps : « *Création itinéraire piétons-cycle bourg d'Archamps –Arch Parc* »

#### Axe Développement économique

- Beaumont : « *Rénovation et valorisation de l'ancienne école* »

#### Axe Préservation des ressources

- CCG : « *Réalisation d'un réseau de smart grid – Eco Parc* »
- CCG : « *Création d'une dépose à plat – déchetterie de Vulbens* »
- CCG : « *Dépollution ZAC Grand Châble* »

#### Axe Cohésion sociale et territoriale

- St-Julien : « *Création d'équipements sportifs : Centre du Léman* »
- CCG : « *Construction bâtiment Eau et Assainissement* »

# Actualisation du CRTE

## projets proposés pour intégration

### Projets proposés pour intégration (5)

#### Axe Mobilité durable

→ Commune de Collonges-sous-Salève : « *Schéma de développement mobilité douce* »

#### Axe Préservation des ressources

→ Syndicat intercommunal Pays du Vuache : « *Amélioration énergétique des locaux du centre ECLA* »

→ Commune de Collonges-sous-Salève : « *Etudes pour la réalisation d'un réseau de chaleur au centre-bourg* »

→ Commune de Collonges-sous-Salève : « *Diagnostic du patrimoine bâti et travaux de rénovation* »

#### Axe Cohésion sociale et territoriale

→ Commune de Collonges-sous-Salève : « *Réhabilitation-extension du groupe scolaire Charles-Perrault* »

# Actualisation du CRTE

-----

## autres projets à étudier ?

### Autres projets à étudier

#### Axe Cohésion sociale et territoriale

→ Maison de santé pluri-communale du Salève

# Actualisation du CRTE

-----

## Prochaines étapes

→ **Consolidation** du tableau de suivi CRTE et diffusion

→ **Réunion CRTE à l'invitation du préfet le 16 juin 2023 :**

- Point de situation
- Attendus / échéances
- Difficultés rencontrées et propositions d'amélioration

→ **COFIL CRTE/CCG** avec les parties prenantes à organiser (à l'automne 2023?)

**Arrêt du procès-verbal du  
Bureau communautaire des 06, 13 et 20 mars 2023**

# Arrêt du procès-verbal

- **Documents transmis par envoi complémentaire**